

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÉTÊ DU MAIRE

portant sur l'autorisation d'une vente au déballage le mercredi 19 novembre 2025 salle Decriem

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

Considérant la demande de Monsieur Alain DUCONSEIL, représentant, La Vie Active, l'EHPAD « Les Orchidées », domicilié à ISBERGUES au 57 rue Léon Blum, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage.

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Monsieur Alain DUCONSEIL est autorisé à organiser une vente au déballage dans le cadre d'un marché de Noël.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu le mercredi 19 novembre 2025 de 9 heures à 20 heures 30, salle Decriem.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le - 1 OCT. 2025

(c))

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 2.7 0CT. 2025